



CONSEIL D'ETABLISSEMENT D'ORON-PALEZIEUX

Quelques explications

D'où vient cet argent?

Le Conseil d'établissement (CET) dispose d'un budget de 2'000.- qu'il peut décider d'octroyer afin de contribuer à des projets.

Qui peut proposer un projet?

Toute personne ou groupe de personnes qui a un projet profitable aux enfants de la région.

Quels critères?

Le Conseil d'établissement va donner la priorité aux projets favorables à la région avec un but pédagogique et collaboratif.

Le projet doit être réalisé durant l'année scolaire en cours.

Quelle est la procédure?

1. Envoi du projet:
 - Envoi postal: Christophe Rebetez, président du CET / Ch. de la Paisible 7 / 1610 Oron-la-ville
 - Envoi par mail: cet.orpa@gmail.com
2. Une séance du CET attribue le budget selon le ou les projets
3. Réponse du CET par courrier postal ou par mail

Le CET se réserve le droit de proposer une modification de la réalisation technique du projet.

Le Conseil d'établissement se réjouit de découvrir vos projets.

Le Conseil d'établissement

Projet en lien avec le groupement scolaire



CONSEIL D'ETABLISSEMENT D'ORON-PALEZIEUX

Titre du projet: _____

Participants: _____

Description du projet: _____

Planning de réalisation du projet: _____

Budget détaillé: _____

Responsable du projet (coordonnées): _____

En cas d'éventuelles questions, merci de contacter: Manon Pasquier: 079/267.47.18